



Plateforme 2009

Fédération des associations étudiantes de campus de l'Université de Montréal FAECUM, dans le cadre des élections municipales montréalaises

Réponses aux revendications

1) *Que la Ville de Montréal travaille à l'implantation et à la pérennité de l'accès universel au transport en commun.*

Notre administration a conclu une entente au printemps dernier avec la direction de l'Université de Montréal, la FAECUM et la STM.

Le modèle financier proposé est de faire contribuer l'ensemble des étudiants à un fonds, afin que les cotisations des non utilisateurs et des usagers occasionnels compensent le rabais accordé à l'ensemble des étudiants.

Après un référendum, les étudiants ont donné à la FAECUM le mandat de négocier sur la base du modèle suivant pour leur permettre l'accès aux services de la STM :

- Des frais de 140 \$/session ou de 35 \$/mois seraient exigés, ce qui représenterait une économie de 2 \$/mois ou 24 \$/année pour les étudiants bénéficiant déjà du tarif réduit. Pour les étudiants âgés de plus de 25 ans (qui ne répondent pas actuellement aux critères pour acquérir une carte Privilège), un rabais de 33,50 \$/mois ou 402 \$/année.
- Notre administration et la STM étaient prêtes à lancer ce programme dès l'automne 2009. Cependant, dû à des problèmes de logistique complexes pour nos partenaires non liés au montage financier, l'annonce du projet a dû être reportée à la session ultérieure.
- De plus, notre administration et la STM sont aussi en discussion avec trois autres universités, l'objectif étant d'étendre progressivement le modèle à toutes les institutions scolaires de l'île de Montréal.

2) *Que la fréquence de passage des métros et autobus desservant le campus de l'Université de Montréal soit augmentée durant les heures de pointe.*

La STM a augmenté de 17 % la capacité des lignes orange et bleue, particulièrement en accroissant la fréquence des trains, plus 10,9 millions de km annuels, et en aménageant l'intérieur des wagons des MR-73. Cela a permis d'accroître la capacité de 10%. Nous ajouterons 342 voitures en 2012-2013 lesquelles permettront une augmentation de capacité. Les nouvelles voitures de métro prévues pour 2012-2013 augmenteront la capacité des fréquences, des trains, des trains de type « boa » sans séparation entre les wagons permettant de se déplacer d'un wagon à l'autre.



La STM vient d'acheter 400 autobus (200 millions \$) pour remplacer les autobus à plancher surbaissé de première génération et augmenter sa flotte en achetant également 200 bus articulés lesquels seront livrés durant la période 2009-2011. Ces 200 bus desserviront les lignes rapides (dont Saint-Michel) et les lignes les plus achalandées, notamment celles touchant aux universités.

De plus, en janvier 2009, la fréquence des autobus sur les lignes 51, 129 et 535 a été améliorée par une prolongation et une augmentation de fréquence aux heures de pointe.

3) *Que les heures de service de la ligne bleue soient ajustées à celles des autres lignes, notamment celles de la ligne orange.*

Avec l'arrivée des nouveaux wagons de métro (MR-08) de type « boa », la fréquence sur la ligne bleue sera bonifiée pour correspondre aux besoins des utilisateurs. De plus, nous avons clairement indiqué dans notre Plan de transport que nous priorisons le prolongement de la ligne bleue vers Pie-IX et Anjou. Ce prolongement se raccordera à la voie rapide pour autobus du boul. Pie-IX et servira à augmenter la fréquence des passages.

4) *Que le service d'autobus de nuit soit amélioré, notamment la fréquence de passage sur les lignes 368 et 369.*

La STM compte revoir tout son réseau de nuit. Nous visons actuellement à améliorer la fréquence et l'accessibilité pour 2010, pour les besoins des étudiants.

5) *Que soit mise en service une nouvelle ligne d'autobus de nuit qui partirait du sud-ouest de la ville pour monter vers le nord-est, afin de desservir, notamment, les quartiers Rosemont, Villeray et Ahuntsic, en passant par le campus de l'Université de Montréal.*

La STM compte revoir tout son réseau de nuit. Nous visons actuellement à améliorer la fréquence et l'accessibilité pour 2010, pour les besoins des étudiants.

6) *Que la Ville de Montréal procède à un gel des tarifs de transport en commun dans le but de les réduire.*

Nous avons un Plan de transport ambitieux favorisant les transports actifs et collectifs. L'objectif d'augmentation de l'achalandage de 8 % d'ici 2011. Nous avons contribué à hauteur de 332 \$ millions au financement de la STM en 2009, ce qui représente une augmentation depuis 2001 de 40 %, et à plus de 60 millions \$ pour le financement à l'AMT. La Ville travaille avec la STM à améliorer la qualité et l'offre de service par l'achat de nouvelles rames de métro et de nouveaux autobus réguliers, articulés, hybrides, et des minibus. Nous avons augmenté le service des bus (nouvelles lignes et fréquence améliorée).



La Ville fait en ce moment plus que sa part dans le financement du transport en commun.

Les tarifs mensuels de la STM sont, en tenant compte du pouvoir d'achat des Montréalais et des étudiants, comparables sinon inférieurs à la plupart des tarifs des grandes villes nord-américaines de même taille. L'objectif est que la part des usagers ne dépasse pas 50 % des coûts globaux.

La STM s'affaire à offrir une bonification pour les détenteurs de carte OPUS à l'année. Elle réduira les coûts avantageusement et de façon concurrentielle à sa clientèle dont les étudiants par le biais d'un « cocktail transport » pour assurer un maximum de mobilité de la clientèle. Elle pense à une offre combinée avec l'autopartage, BIXI, les locataires d'automobiles et les compagnies de taxis.

7) *Que le réseau de tramways soit traité prioritairement parmi les éléments du Plan de transport 2008*

Au mois d'août dernier, notre administration a lancé la phase 2 des études concernant l'implantation du réseau de tramways. Les premières analyses ont confirmé que le réseau initial de tramways est pertinent et justifié. La deuxième phase d'étude permettra de préciser l'intégration détaillée du tramway et des stations le long du parcours et de définir les infrastructures, les aménagements et les équipements requis du tramway de même que les impacts environnementaux et le plan d'affaires du projet.

La réalisation d'un réseau de tramways constitue le premier chantier de notre Plan de transport. C'est une opération majeure de renouvellement urbain qui contribuera au développement économique, social et culturel de Montréal, en plus de répondre à notre vision de développement durable. C'est un engagement jugé prioritaire dans notre plateforme.

8) *Que des bornes de location de vélo BIXI soient installées aux abords du campus de l'Université de Montréal*

Le campus de l'Université de Montréal est desservi depuis la rentrée académique par plusieurs bornes de vélo BIXI (métros Université de Montréal, Edouard-Montpetit, Côte-des-Neiges, Outremont et Pavillons Jean-Brillant et des HEC).

9) *Que soit mis en place un tarif étudiant pour l'utilisation du vélo BIXI*

Stationnement de Montréal et la STM offriront au printemps 2010 de nouveaux forfaits avantageux à leurs abonnés pour l'utilisation du BIXI.



10) *Que les pistes cyclables soient déneigées tout l'hiver, particulièrement la nouvelle piste sur le chemin de la Côte-des-Neiges.*

Notre administration s'engage à inclure la piste cyclable de la Côte-Sainte-Catherine et les voies cyclables Vincent-d'Indy et Edouard-Montpetit dans le réseau blanc de la Ville. Il n'y a pas de piste cyclable sur le chemin de la Côte-des-Neiges.

11) *Qu'une piste cyclable soit aménagée pour relier l'Université de Montréal au sud-ouest de la Ville.*

Notre administration a entamé la réalisation d'un chemin de ceinture sur le Mont-Royal réservé aux piétons et aux cyclistes. Ce chemin permettra de rejoindre le côté sud de la montagne et les voies cyclables s'y trouvant, notamment celui en site propre dans la rue University lequel rejoint la piste du boul. de Maisonneuve. Également, dans le cadre du réaménagement du chemin Remembrance, une voie cyclable sera aménagée pour sécuriser les déplacements en vélo sur les chemins Camilien-Houde et Remembrance.

12) *Que la construction de logements abordables soit une priorité pour la Ville de Montréal.*

L'Opération 15 000 logements, notre plan d'action en matière de salubrité de logement, notre stratégie d'inclusion de logements sociaux dans les grands projets résidentiels sont autant d'interventions majeures qui auront permis de mettre fin à la situation dramatique qui faisait que des centaines de familles se retrouvaient sans logis, le 1^{er} juillet. Toutefois, on ne s'arrêtera pas là.

Aujourd'hui, davantage de familles font le choix d'avoir plus d'un enfant. Nous devons tenir compte de cette nouvelle dynamique pour réduire le flot des jeunes familles qui quittent vers la banlieue et en attirer de nouvelles. Nous devons offrir plus de logements, plus d'espaces et continuer de soutenir les familles qui souhaitent devenir propriétaires. Ces projets seront élaborés dans une approche valorisant la mixité et la création de milieux de vie de qualité.

Montréal va de l'avant pour :

- Poursuivre, au cours des quatre prochaines années, l'Opération 15 000 logements dont 5 000 logements sociaux et communautaires en accordant notamment une attention particulière aux familles; un investissement pour la Ville de 180 M\$;
- Maintenir le programme de soutien à l'accession à la propriété, dont une subvention de 10 000 \$ pour les ménages avec enfants;



- Stimuler, par des subventions aux promoteurs, l'offre de logements familiaux comportant plusieurs chambres dans les projets de développement résidentiels privés;
- Poursuivre le programme de soutien à la rénovation résidentielle, en collaboration avec le gouvernement du Québec;
- Poursuivre les interventions proactives de la Ville en matière de salubrité des logements, un investissement d'un million dollars par année;
- S'assurer, dans le cadre de nos interventions en matière de logements sociaux et communautaires, de répondre aux besoins des familles monoparentales tout en appuyant des projets d'habitation qui intègrent des services spécifiques comme les CPE ou les cuisines collectives;
- Accélérer, avec la collaboration du gouvernement du Québec, les travaux majeurs dans le parc de logements de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM);
- Travailler à améliorer les milieux de vie dans les immeubles de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) qu'il s'agisse des services directs offerts aux résidents comme la conciergerie ou encore les services complémentaires comme l'aide aux devoirs, le verdissement ou le soutien aux projets communautaires.

13 et 14) Que la Ville de Montréal réalise le projet de la Cité universitaire internationale de Montréal en partenariat avec les universités montréalaises.

Que la Cité universitaire internationale de Montréal soit conçue comme une structure d'accueil transitoire pour les étudiants arrivant à Montréal inscrits dans l'un ou l'autre des établissements d'éducation supérieure.

Dans le contexte d'une économie de plus en plus technologique, globale et mondiale, la prospérité des grandes villes du monde repose sur la compétence, le talent et la créativité de leurs habitants. L'avenir de Montréal est nécessairement de s'affirmer en tant que ville de savoir, de créativité et d'innovation, capable d'attirer, d'accueillir et de retenir les talents d'ici et de partout. L'Administration montréalaise a fait de cet objectif un axe central de sa Stratégie de développement économique 2005-2010 et de son Plan de match Montréal 2025.

Cette ambition a suscité un consensus quant à l'intérêt de doter Montréal d'une Cité universitaire internationale de Montréal (CUIM) offrant des résidences aux étudiants internationaux en même temps que des services d'accueil et d'animation. Depuis, la Ville de Montréal a poursuivi ses efforts dans le but de réaliser ce projet en collaboration avec tous les partenaires universitaires, en ayant pour objectif non seulement de positionner Montréal comme ville de savoir mais aussi d'offrir une large ouverture sur le monde aux étudiants montréalais autant qu'étrangers.



Au cours du prochain mandat, la Ville de Montréal relancera le projet de CUIM en collaboration avec les universités, les grandes écoles et les collèges de Montréal, afin d'obtenir les ressources gouvernementales nécessaires pour offrir aux étudiants internationaux des résidences étudiantes et, surtout, des services d'accueil, d'animation culturelle et d'intégration à la société montréalaise favorisant leur rétention à long terme, et ce, en tenant compte des développements qui se sont produits au cours des dernières années et ceux en incubation.

L'Administration montréalaise est heureuse de pouvoir compter sur l'appui de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) à ce projet qui nécessite une action énergique et solidaire.

15) Que la Ville de Montréal se dote d'une politique quant à l'accès des jeunes à la fonction publique montréalaise.

En 2008, les effectifs 30 ans et moins, à la Ville de Montréal, étaient de 5 190 (19,3 %). Depuis 2003, le nombre permanent de 30 ans et moins a plus que doublé. La nécessité d'embaucher plus de jeunes dans la fonction publique deviendra nécessaire puisqu'il est prévu que 26 % des effectifs de la Ville de Montréal prendront leur retraite d'ici 2017.

La Ville et chacun des arrondissements et services corporatifs ont entrepris un vaste chantier de gestion prévisionnelle de main-d'œuvre en 2008 aboutissants à un plan de main-d'œuvre 2009-2011.

Parmi les diverses mesures entreprises, des stratégies de relève et de recrutement ciblé dans des emplois en pénurie sont déployées visant particulièrement les étudiants qui complètent leur formation. De plus, une stratégie de marketing ressources humaines sera adoptée afin de repenser le site Internet de la Ville de Montréal en 2010 comme employeur visant précisément les jeunes.

L'embauche d'étudiants pour l'été est récurrente d'année en année. Depuis 3 ans, un programme professionnel de parrainage permet à une soixantaine de jeunes travailleurs d'effectuer des stages de 6 mois afin d'acquérir une expérience de travail significative dans un secteur d'emploi associé à leur formation. Près de la moitié sont recrutés par la Ville de Montréal. Des plans d'action en accès à l'égalité en emploi ont été adoptés en 2008 par toutes les unités de la Ville pour favoriser l'embauche et la promotion de personnel membre des différents groupes visés. Ces plans visent à créer au sein de la fonction publique une représentation équivalente au marché d'emploi de la région montréalaise.

16) Que la Ville de Montréal se dote d'une politique sur la représentativité des jeunes au sein de ses organismes indépendants (para-municipales), ainsi que de ses commissions et comités.



Au lieu d'une politique, nous avons agi immédiatement. Dès le début de notre mandat, notre Administration a voulu démontrer l'importance accordée aux jeunes en créant en 2002 le Conseil jeunesse de Montréal. Ce comité consultatif a été créé pour donner la parole aux jeunes et leur offrir un accès au pouvoir décisionnel. Le CjM est formé de 15 représentants de différents secteurs de Montréal (ouest, centre, est) et tient compte de la diversité linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise en assurant une juste représentation hommes/femmes. Après une quinzaine d'avis publiés, des consultations publiques et des sondages réalisés auprès des jeunes, le CjM assure la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de notre Administration. De nombreuses actions et recommandations ont été réalisées ou ont influencé des projets en cours dans tous les champs d'intervention de la Ville.

Voici quelques exemples :

- Emploi : mise sur pied du Programme de parrainage professionnel
- Habitation : projets de logements pour jeunes, comme les Petites Avenues
- Culture : augmentation des heures d'ouverture des bibliothèques
- Transport : dépôt d'un mémoire concernant le Plan de Transport de la Ville
- Développement durable : le CjM est partenaire du Plan stratégique de développement durable depuis 2005
- Sports et loisirs : ouverture du Taz au printemps 2009
- Développement social : mise sur pied du Programme d'intervention pour les jeunes de 12 à 30 ans, dans les 19 arrondissements

Par ailleurs, au sein même de notre parti, nous avons mis sur pied la première Commission des jeunes au plan municipal à Montréal. La Commission occupe une place très importante au sein de notre formation, notamment lors d'orientations discutées durant les congrès et les conseils généraux. Des recommandations issues de la Commission jeunesse ont trouvé écho en terme de réalisations au cours des dernières années.

- Réduction des tarifs de la CAM pour les étudiants de 18-25 ans
- Doubler la place du vélo dans notre réseau routier
- Créer des murales par les artistes de la relève
- Installer des bacs de recyclage dans les blocs de logement
- Verdissement de la ville avec la plantation d'arbres

En appui à une requête du Forum jeunesse de l'île de Montréal, le maire de Montréal a demandé au gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les sociétés de transport en commun afin d'augmenter le nombre de membres du conseil d'administration de la STM et de réserver un siège au représentant « jeunesse ». Nous poursuivons nos démarches afin que cette demande reçoive une réponse favorable. (*Lettres en annexe*)

Les différentes commissions permanentes de la Ville sont composées d'élus municipaux. Pour être plus près des jeunes notamment, dans leurs milieux, et de les



intéresser aux enjeux montréalais, certaines commissions ont tenu des consultations publiques itinérantes, en collaboration avec le Conseil jeunesse de Montréal.

2006

Commission de la présidence du conseil | Défi de la participation des citoyens aux débats d'intérêts publics au Centre de ressources communautaires (CND/NDG) et à la Maison du citoyen (VSPME).

2007

Commission sur les services aux citoyens en collaboration avec le Conseil jeunesse de Montréal sur le sentiment d'appartenance des jeunes montréalais à la Caserne 18-30 (maison de jeunes dans MHM) au Centre des loisirs de Saint-Laurent et au Cégep du Vieux-Montréal.

Commission de la présidence du conseil sur le Conseil virtuel à la Maison de la culture d'Ahuntsic-Cartierville.

Commission de la présidence du conseil sur le rôle de l'Ombudsman et le rapport annuel de l'OCPM à la mairie de Verdun.

2009

Commission de la sécurité publique en collaboration avec le Conseil jeunesse de Montréal sur le sentiment des jeunes montréalais dans les espaces publics à la Maison du citoyen de VSMPE, à l'UQÀM et au Centre de ressources communautaires dans CND/NDG.

Commission de la présidence du conseil sur l'engagement démocratique et l'implication citoyenne des jeunes montréalais à la mairie de Verdun et à celle de Rosemont-Petite-Patrie.

Un autre exemple pour témoigner de notre désir de stimuler l'engagement démocratique des jeunes est la collaboration de la Ville dans la tenue du Jeune Conseil de Montréal. Depuis plus de 20 ans, des dizaines de jeunes entre 16 à 30 ans se réunissent chaque année à l'hôtel de ville pour simuler la structure et les délibérations du conseil municipal.

À noter qu'à l'intérieur de nos engagements non seulement nous poursuivons le programme « Valorisation Jeunesse – Place à la relève » lequel a permis à 600 jeunes d'accéder à un stage en entreprise privée, au gouvernement du Québec et à la Ville de Montréal.

Nous créerons également des partenariats entre la Fondation du maire de Montréal et les différentes institutions d'enseignement supérieur pour favoriser l'entrepreneuriat et le maillage entre les entreprises parrainées par la Fondation et les centres de recherche et de développement universitaires.